

Modalités de déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule pendant 24 heures réparties sur 10 à 16 semaines.

Vous êtes accompagné.e dans votre démarche par une conseillère référente.

Le bilan de compétences peut être financé par votre CPF ou votre employeur dans le cadre du développement des compétences.



32 rue des Martyrs
29270 Carhaix
Tél. : 02 98 99 15 10

Contact : Caroline Hémar
c.hemar@cobformation.org
www.cobformation.org

Le bilan de compétences est accessible à tout public.

Articles du Code du travail auxquels se référer :
Articles R6313-4, L6313-4, R6313-5 à R6313-8.



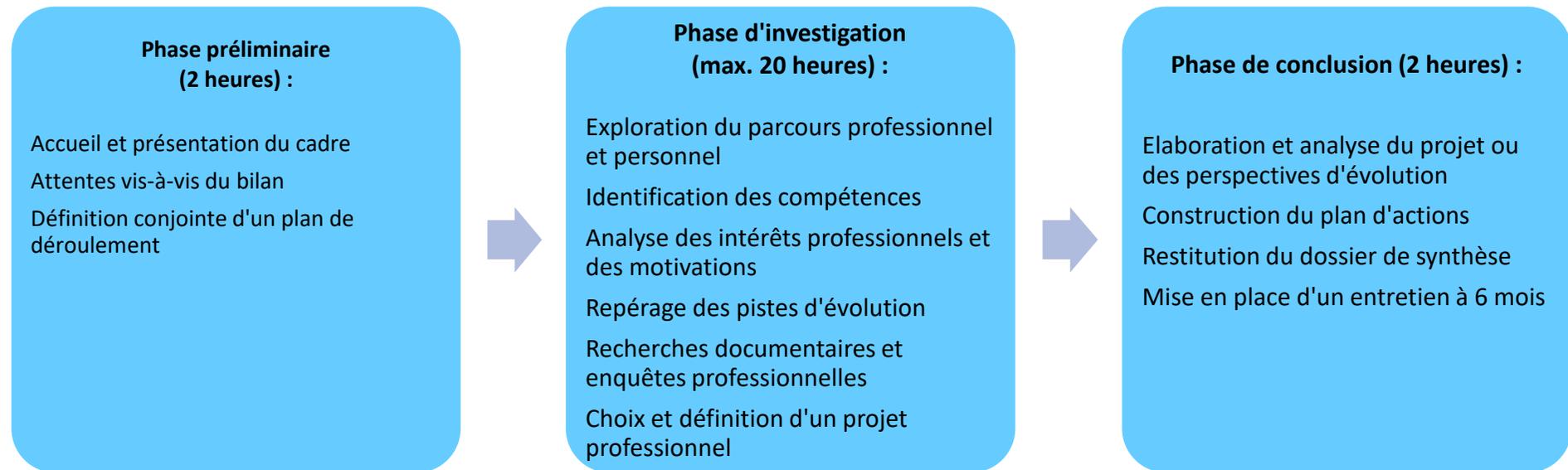
Le bilan de compétences

Vous êtes salarié.e ou demandeur d'emploi ?
Vous souhaitez **faire le point** sur votre vie professionnelle ? **Changer de métier ? Donner du sens** à votre carrière ? **Evoluer** et vous projeter vers de **nouvelles perspectives** ?

Le **bilan de compétences** est une démarche volontaire et confidentielle qui vous permet de :

- réfléchir à une nouvelle orientation,
- **analyser** vos compétences professionnelles, vos intérêts et vos motivations, pour
- **définir un projet** professionnel ou de formation

Le bilan de compétences se déroule en trois étapes :



Avant la phase préliminaire, vous bénéficiez d'un entretien d'accueil d'une heure gratuit, au cours duquel vous pourrez :

- Rencontrer la conseillère et vous présenter
- Connaître la démarche d'orientation : découvrir, comprendre, décider, agir
- Obtenir toutes les informations qui vous aideront à choisir centre de bilan de compétences